



Sélection du maître d'œuvre chargé de l'Étude architecturale et technique pour les travaux de construction du siège du Secrétariat Permanent du G5 Sahel à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.

TERMES DE REFERENCES

1. CONTEXTE

Le G5 Sahel est une organisation inter-Etats créée le 16 février 2014 et qui regroupe cinq États- à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad confrontés aux mêmes défis de sécurité et de développement.

Le G5 Sahel a pour objectif la promotion de la paix, de la sécurité, de la prospérité, de la concorde et du développement. Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

La convention de création de ce cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale dans l'espace du Sahel a été signée le 19 décembre 2014 et ratifiée par les cinq États.

Ses principaux organes statutaires sont :

- la Conférence des Chefs d'État ;
- le Conseil des Ministres;
- le Secrétariat Permanent.

Le Secrétariat Permanent du G 5 Sahel est l'organe chargé d'exécuter les décisions de la Conférence des Chefs d'État. Placé sous l'autorité du Conseil des Ministres, le Secrétariat Permanent est une structure légère, souple et non budgétivore comprenant une vingtaine de personnes au total.

Le siège du Secrétariat Permanent, régi par un Accord de siège, est basé à Nouakchott. Les termes dudit Accord stipulent que la République Islamique de Mauritanie attribuera gracieusement un terrain en vue de la construction des locaux abritant le siège.

Le conseil des ministres du Gouvernement mauritanien, en sa séance du 19 mai 2016, a pris un projet de décret portant concession provisoire d'un terrain de 2000 M2 à **Nouakchott** au

profit du Secrétariat Permanent du **G5 Sahel**, en vue de la construction des locaux de son siège.

Le présent avis de sollicitation de manifestation d'intérêts a pour objectif de recruter un maître d'œuvre chargé de la réalisation des études architecturales et d'ingénierie technique du siège du Secrétariat Permanent du G5 Sahel

2. MISSION, OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

Le Maître d'œuvre a pour mission de réaliser les études architecturales et techniques et de préparer des dossiers d'Appel d'Offres, en vue des travaux de construction du siège du Secrétariat Permanent du G5 Sahel.

Le Maître d'œuvre devra exécuter sa mission selon les règles de l'art et conformément aux prescriptions des textes en vigueur en matière de bâtiment et de travaux publics.

Il établira toutes les pièces nécessaires pour constituer le dossier d'Appel d'Offres. Le dossier comprenant les éléments ci-dessous énumérés devra, après approbation par le Secrétariat Permanent du G5 Sahel être fourni en six (06) exemplaires.

Le dossier comprendra :

1. Les pièces graphiques

- un plan de situation 1/1000
- un plan de masse y compris (éventuellement) jardin, parking et abords avec indications des canalisations et des regards 1/200
- les plans d'état des lieux y compris, coupes, façades 1/50
- les plans de transformations envisagées 1/50
- un plan par niveau 1/50
- les plans de toitures ou terrasses indiquant l'évacuation des eaux pluviales (s'il y a lieu) 1/50
- les différentes coupes nécessaires à la bonne définition du projet 1/50
- les coupes sur les éléments particuliers (escaliers, acrotères, etc.) (s'il y a lieu)
- les façades principales, postérieures et latérales 1/50
- les façades partielles définissant tous les éléments dont la lecture n'est pas possible sur les façades d'ensemble 1/20
- les plans de structure visés par un bureau de contrôle (fondations, superstructures, toitures etc.) avec approbation d'un bureau de contrôle 1/50

Le Maître d'œuvre fournira en outre, un plan répertoire sur lequel devront figurer les détails nécessaires à la compréhension du projet pour la nomenclature des ouvrages suivants :

- Coupes sur toitures ou terrasses et détails d'éclairage pour tout local où cela s'avérerait nécessaire ;
- Menuiseries extérieures et intérieures ;
- Nature des différents revêtements (sols et murs) ;
- Détails de tous les locaux spécialisés avec indications des emplacements des équipements fixes nécessaires (paillasse, prises, etc.) ;
- Schémas de principe des installations (électricité, plomberie, courants faibles, etc.).

2. Pièces écrites

Un cahier des prescriptions techniques particulières comprenant un descriptif détaillé des travaux par lots, les spécifications et mode d'exécution des ouvrages :

- un devis quantitatif des travaux ;
- un cadre du bordereau des prix ;
- un devis estimatif des travaux ;
- un planning des travaux.

3. QUALIFICATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Maître d'œuvre doit avoir une expérience pertinente de missions similaires. Il doit disposer au moins du personnel clé suivant :

- Un Architecte, chef de mission (BAC+5 en architecture, génie civil ou équivalent) ayant une expérience minimale de dix (10) ans dans le domaine des études techniques de travaux du bâtiment en général, avec au moins cinq (05) références dans le domaine des études de bâtiments similaires au projet de construction du siège du SP/G5 Sahel. Le Chef de mission devra pouvoir travailler dans la langue française qui est la langue de travail du G5 Sahel ;
- un Ingénieur en Génie Civil, adjoint au Chef de mission (Bac+5 en Génie Civil ou équivalent) ayant une expérience d'au moins dix (10) ans dans les études de calcul des structures en béton avec au moins quatre (04) références dans le domaine des études de bâtiments similaires au projet de construction du siège du SP/G5 Sahel. Il doit pouvoir travailler dans la langue française ;

- Un technicien supérieur en électricité (Bac+2 en Génie électrique ou équivalent) ayant une expérience d'au moins huit (08) ans dans l'installation intérieure (électricité, téléphonie, câblage informatique et climatisation) des bâtiments de même taille avec au moins 05 références dans le domaine des études de bâtiments, références comparables au projet construction du siège du SP/G5 Sahel ;
- Un technicien dessinateur (Bac+2 en architecture ou équivalent) maîtrisant les logiciels Archicad et Autocad ayant une expérience de cinq (05) ans au moins avec au moins quatre (04) références dans le domaine des études de bâtiments.

4. DUREE DE LA MISSION

Les services du Maître d'œuvre sont requis pour une durée de trois (03) mois y compris les délais d'approbation des rapports, soit 90 jours à partir de la date de signature du contrat.